



15ème législature

Question N° : 35957	De Mme Valérie Beauvais (Les Républicains - Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur, recherche et innovation		Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche
Rubrique > enseignement supérieur	Tête d'analyse > Situation des étudiants	Analyse > Situation des étudiants.
Question publiée au JO le : 02/02/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 11/05/2021 Date de renouvellement : 21/09/2021 Date de renouvellement : 11/01/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Valérie Beauvais attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur les dispositions prévues pour accompagner les étudiants et surtout ceux en situation vulnérable. Depuis le début de la crise sanitaire, plusieurs aides ont été déployées par le Gouvernement en direction des étudiants boursiers, notamment l'aide exceptionnelle de 150 euros (en décembre 2020) et les repas universitaires à un euro pour les étudiants boursiers et l'annonce de la reprise des cours en présentiel pour une partie d'entre eux. Malgré ces mesures, il convient de s'interroger sur la situation des étudiants non boursiers dont les parents travaillent dans des secteurs qui subissent de plein fouet la crise sanitaire (hôtellerie, restauration, événementiel, culture...). Pour certains étudiants, le lien social s'est considérablement fragilisé. À cela s'ajoutent très souvent des problématiques structurelles, familiales et personnelles, et même des problématiques financières que l'on observe particulièrement chez les étudiants non boursiers. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour accompagner les étudiants et surtout ceux en situation vulnérable.